

Conseil Municipal
Du Lundi 25 mai 2020 à 19h30

L'an deux mil vingt, le 25 mai à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 18 février 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Vincent LEMETTAIS.

Nom et Prénom	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs
M. LEMETTAIS Vincent	X			
M. REVERT Rémi	X			
M. BARBARAY Philippe	X			
Mme. BARBULÉE Catherine	X			
M. PATIN Philippe	X			
M. HORCHOLLE Patrice	X			
M. BARBARAY Marc	X			
M. BLONDEL Franck	X			
Mme GROUT Stéphanie	X			
M. FISCHER Christophe	X			
Mme BLONDEL Virginie	X			
M. LEPREVOST Jean	X			
M. PINEL Julien	X			
M. TESSON Guillaume	X			
Mme REVERT Athénaïs	X			
TOTAL	15	0	0	

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent LEMETTAIS, maire sortant, qui, après avoir félicité l'ensemble des conseillers, donne la parole au doyen d'âge pour procéder à l'appel et l'élection du Maire.

01 - ELECTION DU MAIRE

Monsieur REVERT Rémi, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme Stéphanie GROUT

Il a appelé et a déclaré installé Mesdames et Messieurs Mesdames et Messieurs M. REVERT Rémi, M. BARBARAY Philippe, Mme BARBULÉE Catherine, M. PATIN Philippe, M. HORCHOLLE Patrice, M. BARBARAY Marc, M. BLONDEL Franck, Mme GROUT Stéphanie, M. LEMETTAIS Vincent, M. FISCHER Christophe, Mme BLONDEL Virginie, M. LEPREVOST Jean, M. PINEL Julien, M. TESSON Guillaume, Mme REVERT Athénaïs dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin :

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Seul, Monsieur Vincent LEMETTAIS se présente candidat.

Il est ensuite procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur Vincent LEMETTAIS : 14 voix

Monsieur **Vincent LEMETTAIS**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

Monsieur **Vincent LEMETTAIS** a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

02 - DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur Vincent LEMETTAIS reprend la présidence et indique qu'en vertu des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4. La commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints.

Au vu de ces éléments, après avoir délibéré, le conseil municipal fixe à 2 le nombre des adjoints au maire de la commune.

03- ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, seul M. Rémi REVERT se porte candidat.

Il est ensuite procédé au déroulement du vote.

Election du premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

a obtenu :

- Monsieur REVERT Rémi : 15 voix

Monsieur **REVERT Rémi** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire.

Election du second adjoint :

Après un appel de candidature, seul M. Patrice HORCHOLLE se porte candidat.

Il est ensuite procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8
- a obtenu :
- Monsieur Patrice HORCHOLLE : 15 voix

Monsieur **Patrice HORCHOLLE** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé second adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

04 - LECTURE DE LA CHARTRE DE L'ÉLU

Monsieur Le Maire procède à la lecture de la Chartre de l'Elu.

05 - DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales, dans son article L 2122-22, permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré,

le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations autorisées par l'article susvisé.

05 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DANS LES DIFFÉRENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Vu l'installation membres du conseil municipal en date du 25 mai 2020,

Considérant qu'il convient de désigner les délégués représentants des commissions communales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme suit :

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Caux Central	
Délégué(e) titulaire (1) : - M. Christophe FISCHER	Délégué(e) suppléant (1) : - M. Marc BARBARAY
Syndicat Départemental d'Energie 76	
Délégué(e) titulaire (1) : - M. Julien PINEL	Délégué(e) suppléant (1) : - M. Christophe FISCHER
Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent	
Délégué(e) titulaire (1) : - M. Vincent LEMETTAIS	
Syndicat Intercommunal à Vocations Scolaire d'Etoutteville - Veauville les Baons - Hautot Saint Sulpice	
Délégué(e)s titulaires (2) :	Délégué(e)s suppléants (2) :

- M. Patrice HORCHOLLE - M. Vincent LEMETTAIS	- M. Rémi REVERT
Syndicat Intercommunal à Vocations Scolaire et Sportive et Socio-Educative de Doudeville	
Déléguées titulaires (3) : - Mme Stéphanie GROUT - M. Vincent LEMETTAIS - M. Patrice HORCHOLLE	Délégués suppléants (3) : - M. Jean LEPREVOST - M. Rémi REVERT - M. Marc BARBARAY
CNAS (Comité National Action Social - pour les agents)	
Représentant parmi les élus (1) : - Mme Catherine BARBULÉE	Représentant parmi les agents : - Hélène SAVOURAY
Commission C.C.A.S	
Membres du Conseil Municipal(4) : - Mme Catherine BARBULÉE - M. Franck BLONDEL - M. Rémi REVERT - Mme Stéphanie GROUT	Membres de la population (4) : - <i>Reste à désigner</i> - - -
Commission d'Appel d'Offres (présidée par Monsieur le Maire)	
Membres titulaires (3) : - M. Julien PINEL - M. Patrice HORCHOLLE - M Guillaume TESSON	Membres suppléants (3) : - M. Philippe BARBARAY - M Philippe PATIN - Mme Virginie BLONDEL
Autres commissions	
Commission Urbanisme (5) : - M. Rémi REVERT - Mme Catherine BARBULÉE - M Julien PINEL - M Patrice HORCHOLLE - M Guillaume TESSON - M. Christophe FISCHER - Mme Virginie BLONDEL	Commission Finances (3 ou 4) : - M Marc BARBARAY - Mme Catherine BARBULÉE - M. Julien PINEL - M Guillaume TESSON - M Patrice HORCHOLLE
Commission Personnel Communal (3) : - Mme Stéphanie GROUT - Mme Virginie BLONDEL - M. Franck BLONDEL	Commission Révision des Listes Electorales : - Délégués du Conseil : M Marc BARBARAY Délégué du Préfet : M. Philippe BARBARAY - Délégué du T.G.I. : <i>Reste à désigner</i>

Commission Bulletin Municipal, Communication et Nouvelles Technologies (4/5) : <ul style="list-style-type: none"> - Mme Stéphanie GROUT - Mme Athénaïs REVERT - M Patrice HORCHOLLE - M Guillaume TESSON - M. Christophe FISCHER 	Commission Relations avec les Associations + Anciens combattants (2) : <ul style="list-style-type: none"> - Mme Stéphanie GROUT - Mme Catherine BARBULÉE - M. Christophe FISCHER - M. Franck BLONDEL
Commission Sécurité/Défense (2): <ul style="list-style-type: none"> - M. Marc BARBARAY 	Commission Salle Polyvalente, Fêtes et Cérémonies (4) : <ul style="list-style-type: none"> - Mme Stéphanie GROUT - M. Rémi REVERT - Mme Catherine BARBULÉE - M. Christophe FISCHER
Commission travaux et voirie : <ul style="list-style-type: none"> - M. Rémi REVERT - M. Jean LEPREVOST - M. Philippe PATIN - M. Philippe BARBARAY 	Commission Plan Communal de Sauvegarde : <ul style="list-style-type: none"> - M. Jean LEPREVOST - M. Julien PINEL - M. Franck BLONDEL
Commission Chambre de Métiers (1): <ul style="list-style-type: none"> - M. Franck BLONDEL 	Commission Chambre de l'Agriculture (1) : <ul style="list-style-type: none"> - M. Guillaume TESSON
Commission Tribunaux des Baux Ruraux (1): <ul style="list-style-type: none"> - M Guillaume TESSON 	Commission Plan Communal de Sauvegarde : <ul style="list-style-type: none"> - M. Jean LEPREVOST - M. Julien PINEL - M. Franck BLONDEL

La séance est levée à 21h00.

M. LEMETTAIS Vincent	M. REVERT Rémi	M. Patrice HORCHOLLE
Mme BARBULÉE Catherine	M. BARBARAY Marc	Mme GROUT Stéphanie
Mme BLONDEL Virginie	M. TESSON Guillaume	M. BLONDEL Franck

M. PINEL Julien	M. LEPRÉVOST Jean	M. FISCHER Christophe
M. PATIN Philippe	Mme REVERT Athénaïs	M. BARBARAY Philippe